



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2019-085

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2019

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-07-12-006 - Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le lundi 15 juillet 2019 (1 page)

Page 3

73-2019-07-12-005 - Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent de JEKHOWSKY, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes (3 pages)

Page 5

73_PREF_Präfecture de la Savoie

73-2019-07-12-006

Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le
Préfet de la Savoie le lundi 15 juillet 2019



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP-PCIT : 20-2019

**Arrêté confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie
le lundi 15 juillet 2019**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie,

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Frédéric LOISEAU en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville,

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 portant délégation de signature à M. Pierre MOLAGER, secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

Considérant l'absence du préfet de la Savoie et du secrétaire général le lundi 15 juillet 2019,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Savoie le lundi 15 juillet 2019.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Frédéric LOISEAU, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : M. le préfet et M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 12 juillet 2019

Signé : Louis LAUGIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-07-12-005

Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent de JEKHOWSKY, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes



PRÉFET DE LA SAVOIE

Service de la coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale

SCPP : PCIT : 21-2019

Arrêté portant délégation de signature à M. Laurent de JEKHOWSKY, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes

LE PRÉFET DE LA SAVOIE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6,

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration l'enregistrement de la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4,

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4,

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Louis LAUGIER en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 2 janvier 2018 portant installation de M. Louis LAUGIER à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 1^{er} avril 2019, portant nomination de M. Laurent de JEKHOWSKY, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007,

PREFECTURE DE LA SAVOIE – CHATEAU DES DUCS DE SAVOIE – BP 1801 – 73018 CHAMBERY CEDEX
STANDARD : 04.79.75.50.00 – TELECOPIE : 04.79.75.08.27
<http://www.savoie.gouv.fr>

Vu la décision du Ministre de l'action et des comptes publics en date du 11 juin 2019, fixant la date d'installation de M. Laurent de JEKHOWSKY au 15 juillet 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2019 portant délégation de signature à M. Franck LEVEQUE, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de successions vacantes,

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à compter du 15 juillet 2019, à **M. Laurent de JEKHOWSKY**, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Savoie.

Article 2 : **M. Laurent de JEKHOWSKY**, directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 15 février 2019 portant délégation de signature à **M. Franck LEVEQUE**, chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône, en matière de gestion des successions vacantes, est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Savoie et le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 12 juillet 2019

Signé : Louis LAUGIER

